

**Compte-rendu réunion du CONSEIL MUNICIPAL de G L U N**  
**du 9 avril 2018 à 20h30**

Présents : VIOUGEAS Jean-Louis, Maire.  
LUYTON Jacques, PEYTEL Jean-Jacques, adjoints.  
BOURDIN Ghislaine, COSTEROUSSÉ Julien DESCHAMPS Alain, FROMENTOUX Isabelle,  
HEYDEL-GRILLÈRE Laurence, Conseillers Municipaux.

Absents avec pouvoir : VINCENT Jean-Noël, GONNET Marissa, SYLVESTRE Vincent.

Absents excusés : ARGAUD Laurent, BERLANDI Jacques, PREZEL Daniel.

Absent : DODIN Boris.

Secrétaire de séance : PEYTEL Jean-Jacques

Convocation le 3 avril 2018

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité

Rajout à l'ordre du jour :

Devis du SDE 07 pour l'éclairage public nécessaire à l'aménagement de la RD 222 et du passage à niveau n°56.

Accord à l'unanimité.

**Délibérations :**

**1. Affectation des résultats budget Principal**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, l'affectation du Résultat de Fonctionnement 2017 comme suit :

**FONCTIONNEMENT ..... article 002 ..... 46 253,57 €**

**2. Affectation des résultats budget Eau**

Le compte administratif présentant un déficit de fonctionnement de 8 344,25 € à la clôture de l'exercice 2017, il n'y a pas lieu d'affecter le résultat.

**3. Affectation des résultats budget Assainissement**

Le conseil municipal décide à l'unanimité, l'affectation du Résultat de Fonctionnement 2017 comme suit :

**FONCTIONNEMENT ..... article 002 ..... 29 349,29 €**

**4. Vote des subventions à attribuer pour 2018**

Le conseil par vote à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions suivantes pour 2017.

Association Glun Football Club	160 €
Association l'Amicale Pétanque de Glun	110 €
Association Danses Loisirs et Fêtes	160 €
Croix Rouge Française	100 €
Donneurs de Sang bénévoles Tain-Tournon	100 €
Les Amis du St Joseph (Mauves-Glun)	310 €
AEP – Ecole St Pierre Glun	160 €

AEP – classe de découverte 2018	1 440 €
Comité départemental prévention routière	60 €
Yoga Bien-être	70 €

## **5. Vote d'une subvention d'équilibre au budget eau**

Monsieur le Maire rappelle que les budgets des Services Publics Industriels et Commerciaux (SPIC) doivent être équilibrés à l'aide des seules recettes propres au budget. Il explique aux membres du conseil municipal les difficultés rencontrées pour financer la section d'exploitation du budget annexe de l'eau compte tenu du transfert de la compétence Eau au Syndicat Eaux de la Veauce au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Compte-tenu de la nécessité de respecter les règles budgétaires et comptables et de l'obligation de faire face aux dépenses et en l'absence de recettes sur l'exercice 2018, M. le Maire propose d'approuver le versement exceptionnel au titre de l'exercice 2018 d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe de l'eau d'un montant de 5 944,25 €.

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2224-2 ;

Vu l'instruction budgétaire M49 concernant les services publics industriels et commerciaux, eau et assainissement ;

Considérant que l'équilibre de la section d'exploitation du budget ne peut être obtenu, sans subvention du budget principal, pour les raisons exposées ci-dessus :

### **Décide :**

- d'attribuer une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe eau d'un montant de 5 944,25 € qui sera inscrite :

Budget principal – dépenses de fonctionnement / article 67441 : 5 944,25 €

Budget eau– recettes d'exploitation / article 774 : 5 944,25 €.

## **6. Vote des taux des taxes locales**

Monsieur le Maire présente la notification des taux d'imposition 2018 relatifs aux taxes d'habitation et foncières (Etat 1259 MI) reçue des services fiscaux, et appelle l'Assemblée à voter.

Il précise que la capacité d'autofinancement de la commune baisse régulièrement depuis quelques années, en raison des nouvelles charges auxquelles la commune doit faire face et notamment au coût qu'engendre :

- L'instruction des dossiers d'autorisation du droit du sol depuis que l'Etat ne la réalise plus,
- Le règlement des frais d'accès aux cours de natation pour les scolaires de Glun.

Aussi, propose-t-il une augmentation des taux. Pour faire face à ces nouvelles charges, ajoute-t-il, il faudrait une augmentation des taux de 3%, ce qui représente un trop fort accroissement d'imposition pour les administrés.

C'est pourquoi, il soumet à l'assemblée une augmentation de 1,5 % des taux pour 2018.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après avoir examiné les bases et les recettes nécessaires à l'équilibre du budget,

**DÉCIDE** par vote à l'unanimité, d'augmenter de 1,5 % les taux d'imposition pour les trois taxes, donnant les produits suivants pour l'année 2018 :

<b>Nature Taxe</b>	<b>Bases</b>	<b>Taux</b>	<b>Produit</b>
<b>Habitation</b>	751 900	7,87 %	59 174 €
<b>Foncier Bâti</b>	676 500	13,79 %	93 289 €
<b>Foncier non Bâti</b>	16 000	68,41 %	10 945 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 444 400</b>		<b>163 408 €</b>

## **7. Budget primitif 2018**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b> : .....	<b>399 149,41 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> : .....	<b>345 533,08 €</b>

## **8. Budget Eau primitif 2018**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b> : .....	<b>8 497,25 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> : .....	<b>96 556,86 €</b>

## **9. Budget Assainissement primitif 2018**

Le Conseil Municipal, vote à l'unanimité le budget primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b> : .....	<b>72 847,29 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b> : .....	<b>44 577,39 €</b>

## **10. Convention de soutien technique aux communes avec ARCHE AGGLO pour 2018**

Monsieur le Maire présente aux conseillers un projet de convention de soutien technique proposé par l'Agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien.

Ce soutien technique est destiné à pallier à l'absence ou à l'insuffisance du service technique de la commune et intervient sur le territoire de celle-ci dans les domaines de la gestion de la voirie et de ses dépendances, la mise à disposition de temps-agent et/ou de matériel.

Cette convention renouvelle celle de l'année 2017 et prend effet à la date de signature jusqu'au 31 décembre 2018 et elle n'est pas reconductible.

Ce soutien technique englobe 2 missions principales :

**Une mission d'assistance technique :**

**Une mission de conseil :**

- Conseils techniques d'ordre général pour la voirie et ses dépendances ;
- Conseils techniques d'entretien des ouvrages d'art ;
- Conseils administratifs ou juridiques liés à la voirie ;
- Conseils en matière de gestion du domaine public pour la prise et la rédaction par la commune d'actes spécifiques ou litigieux (arrêtés d'alignement individuels, arrêtés de circulation, permissions de voirie, permis de stationnement).

La compétence en matière de gestion de la voirie n'étant pas transférée, la responsabilité de la décision appartient à la commune. Les travaux, avis ou contentieux éventuels sont réalisés sous sa responsabilité. En cas de défaillance, notamment sur l'entretien régulier, seule la responsabilité de la commune sera engagée.

La mission de soutien technique donnera lieu à rémunération de l'Agglomération.

**Conditions financières :**

Pour les travaux de moins de 12 520 € HT :

Rémunération de 1/10<sup>ème</sup> du montant HT des travaux réalisés, + 3% de ce même montant.

À partir de 12 520 € HT :

Application d'un forfait de 1 252 € + 3 % du montant HT des travaux réalisés.

Conseils techniques, administratifs, montage des marchés à bons de commande et accords-cadres :

Tarifification à la ½ journée ou à la journée en fonction du temps réellement passé par le technicien.

A ce jour, le tarif à la ½ journée est de 200 € HT et à la journée de 400 € HT.

Le règlement se fera sur présentation d'un décompte par dossier pour validation avant mise en paiement.

Vu l'intérêt d'une telle convention de soutien technique pour une commune telle que la nôtre, M. le Maire sollicite auprès du conseil l'autorisation de renouveler celle-ci pour l'année 2018 et de contractualiser avec l'agglomération pour ces prestations par la signature de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** son Maire à signer la convention de soutien technique proposée par la communauté d'agglomération Hermitage-Tournonais-Herbasse-Pays de St Félicien ainsi que tous documents s'y rapportant.

### **11. Etude et mise à jour du schéma directeur d'assainissement – choix du bureau d'études après consultation.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 5 mars 2018 l'autorisant à lancer la consultation pour l'étude et la mise à jour du schéma directeur d'assainissement.

Il indique que trois bureaux d'études ont été sollicités et que deux ont adressé une offre.

Après étude par le Cabinet BEAUR, assistant à maîtrise d'ouvrage sur ce dossier, des deux propositions reçues, l'offre du bureau d'études NALDEO d'Aubenas s'avère être la plus intéressante.

Cette offre, poursuit-il, prend en compte la totalité des demandes exprimées dans le cahier des charges et est très proche de l'estimatif réalisé par le cabinet BEAUR.

Aussi, demande-t-il aux membres du Conseil Municipal de valider cette offre et de l'autoriser à signer l'acte d'engagement avec le bureau d'études NALDEO.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **APPROUVE** la proposition du bureau d'études NALDEO d'Aubenas pour l'étude et la mise à jour du schéma directeur d'assainissement pour un montant HT de 19 315 €.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte d'engagement pour la réalisation de l'étude.

### **12. Devis SDE 07 concernant l'aménagement de l'éclairage public sur la RD 222 et le passage à niveau n°56.**

Monsieur le Maire présente le nouveau devis établi par le SDE 07 suite au transfert de la compétence éclairage public à ce syndicat, concernant l'opération d'aménagement de la RD 222 et la sécurisation du passage à niveau n°56.

Ce devis s'élève à 28 927€71 TTC dont la prise en charge sera la suivante :

- Participation SDE 07 : 19 285€14 TTC
- Part commune de Glun : 9 642€57 TTC

Aussi, vu la nécessité de faire réaliser ces travaux pour l'aménagement de cette traversée du village, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer ce devis et toutes démarches pour mener à bien cette opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis du SDE 07 pour un montant TTC de 28 927€71 ainsi que toutes démarches permettant de réaliser cette opération.

### **Informations diverses :**

1. M. le Maire informe l'ensemble du conseil du départ de Mme Cassorla, agent d'accueil, pour mutation au 1<sup>er</sup> mai 2018 au Conseil Départemental de la Drôme.
2. Le conseil valide le projet de zonage PLU et des OAP.
3. Dessouchage des arbres rue du quai.
4. Inauguration de l'aménagement des chemins de la Plaine, de Barbe et de l'Hortense programmée le 9 juin 2018 matin.

**Fin de la séance à 21h50**